

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

VILLE  
de  
MORESTEL

N° 39/2022

Objet : ACQUISITION ET CONTRAT DE MAINTENANCE DU  
LOGICIEL INOE (CANTINE SCOLAIRE)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 16/2020 du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de Morestel, donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du conseil municipal, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022.
- Vu la proposition de la société AIGA dont le siège social est situé 110 avenue Barthélémy Buyer à LYON 9ème, pour l'acquisition et la maintenance du logiciel iNoé (cantine scolaire /espace famille)

### DECIDE :

#### Article 1

- DE SOUSCRIRE auprès de AIGA l'acquisition et la maintenance du logiciel iNoé – cantine scolaire et espace famille :
  - Acquisition des modules Restauration scolaire, espace famille et pointage mobile : 3270.00 € HT (soit 3 924.00 € TTC)
  - Frais de mise en service : 785.60€ (942.72€ TTC)
  - Prestation de mise en place de l'espace famille et du règlement avec PayFip ; 447.00€ HT (soit 536.40€ TTC)
  - Formation pour 2 agents : 1798€ TTC
  - Contrat de maintenance annuel : 2 017.00 € HT (soit 2 420.40 € TTC)

La mise en service de ce logiciel est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### Article 2

- DE REALISER toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Article 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Comptable et au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 3 août 2022

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture  
038-213802614-20220803-DC-39-2022-DE  
Date de télétransmission : 04/08/2022  
Date de réception préfecture : 04/08/2022